

# NOS DÉFICILES

## CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 11 janvier. — Le Conseil des Ministres s'est réuni ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Il s'est d'abord occupé des débats qui vont s'engager à la Chambre sur la loi des associations et sur l'interprétation relative à l'autorité pontificale, qui doit lui servir de préface.

### Projets militaires

Le ministre de la guerre a annulé fait approuver deux projets de loi qui vont déposer à la Chambre.

Le premier de ces projets a pour objet de faciliter le recrutement de officiers de réserve en faisant appel aux dispenses de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1888.

Pour attirer ce contingent, le projet donne aux dispensés de plus grandes facilités de placement que les réservistes ordinaires, et leur permet de servir dans les unités de réserve, en prenant part à quatre manœuvres par an, au lieu de deux.

Dans le même projet, le ministre de la guerre propose une modification de la loi de 1888 qui permettrait d'affecter, dès le temps de paix, au service de réserve, des officiers de réserve appartenant à des professions libérales.

Les jeunes gens en question, c'est-à-dire les membres des congrégations vouées à l'enseignement et au commerce, à l'agriculture, qui contractent l'engagement décennal, et les élèves ecclésiastiques qui poursuivent leurs études de théologie au séminaire, dans l'un des lycées réservés par l'État, sont, en cas de mobilisation, versés dans le service de réserve militaire, mais, en temps de paix, ils font une année de service militaire.

D'après le projet préparé par le général André, ils feront désormais cette année de service militaire au régiment militaire, et ce sera pendant le temps de paix, au lieu de deux années de service militaire, qu'ils devront passer.

Le second projet, qui concerne la guerre, a pour objet de supprimer les conditions de taille imposées jusqu'ici pour le recrutement et l'engagement dans l'armée.

### Mouvement judiciaire

Le ministre de la justice a fait signer un nouveau décret judiciaire, par lequel il a nommé un tribunal de commerce.

### LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Paris, 11 janvier. — La commission parlementaire d'assurance et de prévoyance sociales s'est réunie ce matin, à l'Élysée.

Elle s'est occupée des nombreuses propositions de loi qui ont été déposées au Sénat, et qui ont pour objet de modifier la loi sur les accidents du travail.

Avant de statuer, elle a décidé d'entendre M. Loubet, ministre du commerce.

# SENAT

Paris, 11 janvier. — La séance s'ouvre à 3 heures, sous la présidence de M. FALLIÈRES.

## DISCOURS DE M. FALLIÈRES

En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. FALLIÈRES prononce le discours suivant :

En me voyant assis sur ce banc de marbre, je me dis que je suis le premier à occuper ce fauteuil. Je me dis aussi que je suis le premier à occuper ce fauteuil. Je me dis aussi que je suis le premier à occuper ce fauteuil.

Le calme de nos délibérations, les hautes pensées qui nous ont inspirés, les hautes pensées qui nous ont inspirés, les hautes pensées qui nous ont inspirés.

Face à un heureux concours, de laborieux efforts et d'heureux succès, nous avons obtenu, dans ce mois, non seulement un instant de répit, mais un budget qui est une époque, un budget qui est une époque, un budget qui est une époque.

Saluons ce noble et chementement vers une pratique, qu'il est de nos devoirs de consacrer l'effort de nos institutions.

Face à un heureux concours, de laborieux efforts et d'heureux succès, nous avons obtenu, dans ce mois, non seulement un instant de répit, mais un budget qui est une époque, un budget qui est une époque, un budget qui est une époque.

Saluons ce noble et chementement vers une pratique, qu'il est de nos devoirs de consacrer l'effort de nos institutions.

Face à un heureux concours, de laborieux efforts et d'heureux succès, nous avons obtenu, dans ce mois, non seulement un instant de répit, mais un budget qui est une époque, un budget qui est une époque, un budget qui est une époque.

Saluons ce noble et chementement vers une pratique, qu'il est de nos devoirs de consacrer l'effort de nos institutions.

Face à un heureux concours, de laborieux efforts et d'heureux succès, nous avons obtenu, dans ce mois, non seulement un instant de répit, mais un budget qui est une époque, un budget qui est une époque, un budget qui est une époque.

Saluons ce noble et chementement vers une pratique, qu'il est de nos devoirs de consacrer l'effort de nos institutions.

Face à un heureux concours, de laborieux efforts et d'heureux succès, nous avons obtenu, dans ce mois, non seulement un instant de répit, mais un budget qui est une époque, un budget qui est une époque, un budget qui est une époque.

Saluons ce noble et chementement vers une pratique, qu'il est de nos devoirs de consacrer l'effort de nos institutions.

Face à un heureux concours, de laborieux efforts et d'heureux succès, nous avons obtenu, dans ce mois, non seulement un instant de répit, mais un budget qui est une époque, un budget qui est une époque, un budget qui est une époque.

Saluons ce noble et chementement vers une pratique, qu'il est de nos devoirs de consacrer l'effort de nos institutions.

Face à un heureux concours, de laborieux efforts et d'heureux succès, nous avons obtenu, dans ce mois, non seulement un instant de répit, mais un budget qui est une époque, un budget qui est une époque, un budget qui est une époque.

Saluons ce noble et chementement vers une pratique, qu'il est de nos devoirs de consacrer l'effort de nos institutions.

Face à un heureux concours, de laborieux efforts et d'heureux succès, nous avons obtenu, dans ce mois, non seulement un instant de répit, mais un budget qui est une époque, un budget qui est une époque, un budget qui est une époque.

Saluons ce noble et chementement vers une pratique, qu'il est de nos devoirs de consacrer l'effort de nos institutions.

## La mort du général Lambert

Le Président annonce ensuite au Sénat la mort du général Lambert, qui a eu lieu le 10 janvier.

## La prochaine séance

Le Sénat règle l'ordre du jour de sa prochaine séance.

## Le prochain naufrage

Le prochain naufrage de la « Russie ».

## Les naufragés sauvés. — Emouvantes péripéties. — La dernière nuit d'angoisses. — Une poignée de braves. — Joie débordante.

Le poignant drame maritime qui avait pour théâtre la Côte Maudie vient enfin de se terminer.

Après cinq nuits et quatre longues journées d'angoisses mortelles, partagées d'ailleurs par tout le monde, les naufragés et les passagers du équipage de la « Russie », viennent enfin d'être arrachés à la fureur des vagues déchaînées et à une mort certaine qui les guettait de près.

Les tentatives de sauvetage opérées avec des moyens insuffisants et si longtemps infructueuses ont enfin abouti hier matin vendredi, grâce à l'héroïsme d'une poignée de vieux loup de mer.

Les naufragés ont pu être ramenés à terre après une agitée nuit de cent vingt heures. Le paquebot s'était échoué dimanche à onze heures du soir ; le sauvetage a commencé hier matin, vers six heures.

Voici les renseignements détaillés qui nous parviennent sur l'heureux dénouement de ce drame poignant qui tenait l'opinion haletante depuis plusieurs jours.

## La dernière nuit à bord

Marseille, 11 janvier. — Voici quelle était hier soir la situation :

Les derniers signaux adressés du navire disparu ont été reçus à onze heures et demie. L'affolement est général.

À la suite de cette nouvelle, qui s'est vite répandue sur le littoral, les canotiers de Carro ont tenté encore par deux fois de sortir, mais leurs tentatives sont restées vaines. Possédés par la mer qui, dans la soirée, était devenue plus grosse, ils n'ont pu approcher du navire.

Un moyen de signaux, la « Russie » avait fait savoir à Carro qu'il était à l'ancre à l'entrée de la baie de Carro, à l'abri de la violence du vent dans le phare de Faraman, à trois kilomètres. Les autres canotiers, sur la rive, enfilés sous un amas de couvertures.

On s'attendait à ce que la « Russie » mette une embarcation à la mer.

Les naufragés ont eu l'air de terre deux nouvelles au large dans la direction du navire, mais les recherches, pas plus que les autres, ont été vaines.

La « Russie », à ce moment, allume des feux à l'avant, une barque montée par de courtois canotiers de Carro, et deux nouvelles embarcations sont sorties, mais malgré leurs efforts, ils ne peuvent s'éloigner de terre et ils finissent par retourner à l'ancre.

Les braves sauveteurs restent, trompés jusqu'aux os, transis de froid, sur la grève, attendant que le navire disparu se présente à l'horizon.

Les naufragés, qui ont cessé de faire, depuis le premier jour, valaient mal leur devoir, ils ont eu au moins quelques minutes qui paraissent avoir été leur dernière heure.

Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres :

« L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

« Le capitaine Journe a dit, après bien d'autres : « L'administration connaît le danger, mais tout cela, que je vous en prie, pas de vous inquiéter, car vous n'avez rien à faire. »

## Transport des naufragés

Il n'y a, parmi les passagers et le personnel de l'équipage, aucun blessé.

La Compagnie des Transports maritimes a organisé un train spécial qui sera formé à la gare de Carro, et qui sera prêt à partir à l'heure de la marée.

Faut-il dire que la nouvelle de cet évènement a été accueillie sur tout le littoral par des explosions de joie et un vif sentiment de soulagement ?

L'Amiral Sesson a immédiatement télégraphié au commissaire de l'inscription maritime de Carro.

L'état du paquebot

Le magnifique paquebot « Russie », tout en acier, a été posé sur la grève.

Il sera presque certainement impossible de le remettre à la mer, et il sera démantelé, étant presque inutile. Cette particularité, qui rend l'opération du remblaiement si difficile, est aussi la cause de la gravité du sinistre et des difficultés que les sauveteurs ont rencontrées.

En effet, si la différence de hauteur d'eau entre la grève et le navire n'est pas de dix mètres, comme sur les côtes de l'Océan, et que l'échouement se fit coté de la mer, le paquebot n'aurait pu être remblayé, et il aurait été brisé par la mer, se rendant à bord à pied sec.

Il n'en est malheureusement pas ainsi.

## Les responsabilités

En exécution des règlements maritimes, le commandant du paquebot sera traduit devant un tribunal maritime commercial.

On lui reprochera de ne pas avoir pris les précautions nécessaires pour éviter le sinistre, et de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

On lui reprochera aussi de ne pas avoir eu un équipage suffisant.

## Les Boers dans le Transvaal

Prétoiria, 11 janvier. — Un petit détachement boer a fait hier soir, son apparition dans le Transvaal.

Il s'agit d'un détachement de Boers, qui ont été envoyés par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

Le détachement a été envoyé par le commandant de la garnison de Carro.

## UNE MUNICIPALITÉ EN PRISON

Naples, 11 janvier. — Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.

Le maire et toute la municipalité de Corole, viennent d'être envoyés en prison.